

Droit des obligations civiles 1

ECTS : 3

Volume horaire : 18

Description du contenu de l'enseignement :

Plan sommaire du cours de droit des obligations Introduction - généralités (définitions, classifications, évolution et perspectives de réforme ...) **Le contrat** : 1.Formation

- Conditions de validité (consentement, capacité, objet, cause, forme, respect de l'ordre public)
- Sanction des vices de formation : les nullités.

2.Effets

- Entre les parties (la force obligatoire)
- Vis-à-vis des tiers (l'effet relatif)
- Sanctions de l'inexécution (exécution forcée, responsabilité contractuelle, résolution, théorie des risques).

Compétence à acquérir :

- Acquisition par les étudiantes et les étudiants de la connaissance structurée des principes du droit des obligations, de ses concepts et de ses techniques, qui constituent le socle de l'ensemble du droit privé et des raisonnements juridiques. L'enjeu est de poser les fondations de la connaissance et de la compréhension du droit patrimonial dans son ensemble
- Les étudiantes et les étudiants devront connaître les règles juridiques applicables aux obligations contractuelles et délictuelles. Ils sauront résoudre un cas pratique en lien avec cette matière.

Mode de contrôle des connaissances :

- Contrôle continu
- Examen final.

Bibliographie, lectures recommandées :

- Code Civil, dans sa dernière édition courante (divers éditeurs / Dalloz, Litec ...)
- Parmi les très nombreux manuels courants disponibles, le manuel plus particulièrement conseillé est : Alain BENABENT, Droit des obligations (collection Précis Domat), dans sa dernière édition courante.

Document susceptible de mise à jour - 30/05/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16